



Coordination syndicale des médecins, biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics

Site Web : <http://www.cmh-hopital.org>

Siège social : Centre Hospitalier de Meaux, 6/8 rue St-Fiacre, 77100 Meaux

Tél : 01 64 35 38 13 – Fax : 01 64 35 37 06 – e-mail : f-thuillier@ch-meaux.fr

Président : Dr F. Aubart, Eaubonne, Hôpital Simone Veil – Tél : 01 34 06 61 20 – e-mail : Francois.Aubart@wanadoo.fr

Vice-présidents : Prs. C. Gibert (SNMRHP), J.G. Gobert (FNSPBH), Drs. F. Fraisse (SNMRHP), M. Marchand (SYNPA), P. Pelloux (AMUHF)

Secrétaire : Dr F. Thuillier, Meaux – Secrétaires Adjoints : Drs J.P. Garnier, M. Vaubourdolle, Paris – Trésorière : Dr P. Suter, Montfavet

Délégués généraux : Ds N. Skurnik, Neuilly-sur-Marne, B. Mangola, Macon

Délégué contentieux : Dr B. Certain, Paris

AMUHF

(Association des Médecins Urgentistes

Hospitaliers de France)

Président : P. Pelloux

Fax : 01 60 10 72 62

e-mail : patrick.pelloux@sat.ap-hop-paris.fr

CMLHHU

(Collégiale des médecins légistes hospitaliers et hospitalo-universitaires)

Président : M. Debout

Tel : 04 77 12 05 23

e-mail : patrick.chariot@htd.ap-hop-paris.fr

FNSPBH

(Fédération Nationale des Syndicats de Praticiens Biologistes Hospitaliers)

Président : J.G. Gobert

Tel : 01 42 16 26 52

e-mail : jean-gerard.gobert@psl.ap-hop-paris.fr

SCH

(Syndicat des Chirurgiens Hospitaliers)

Président : Th. Dufour

Tel : 02 38 51 47 24

e-mail : thierry.dufour@chr-orleans.fr

SMH

(Syndicat de la Médecine Hospitalière)

Président : J.L. Bourdain

Tel : 01 34 97 40 68

e-mail : j-l.bourdain@ch-mantes-la-jolie-rss.fr

SNBHP

(Syndicat National des Biologistes des Hôpitaux Privés)

Président : R. Cailliet

Tel : 01 48 71 06 74

SNACC

(Syndicat National des Chirurgiens Anciens

CU et CES)

Président : J.F. Dilhas

Tel : 01 64 92 92 92

e-mail : snacc@aol.com

SNGC

(Syndicat National de Gériatrie Clinique)

Président : J.M. Vetel

Tel : 02 43 43 43 43 POSTE 334 39

e-mail : jmvvetel@ch-lemans.fr

SNMRHP

(Syndicat National des Médecins Réanimateurs des Hôpitaux Publics)

Président : PE. Bollaert

Tel : 03 83 85 14 94

e-mail : pe.bollaert@chu-nancy.fr

SNPHPU

(Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens Hospitaliers Universitaires)

Président : G. Aulagner

Tel : 04 72 35 73 07

e-mail : gilles.aulagner@chu-lyon.fr

SPH

(Syndicat des Pneumologues Hospitaliers)

Président : P. Laurent

Tel : 05 59 92 47 23

e-mail : philippe.laurent@ch-pau.fr

SPS

(Syndicat des Psychiatres de Secteurs)

Président : N. Skurnik

Tel : 01 49 44 40 40

e-mail : nskurnik@yahoo.fr

SUH

(Syndicat des Urgences Hospitalières)

Président : D. Sebbe

Tel : 02 97 28 40 86

e-mail : domlouam@aol.com

SYMHOSPRIV

(Syndicat National des Médecins des Hôpitaux et Etablissements de Soins Privés à but non lucratif)

Président : M. Angebault

Tel : 01 49 08 20 20

e-mail : marcangebault@chsp.asso.fr

SYNPA

(Syndicat National des Praticiens Attachés)

Présidente : M. Marchand

Tel : 01 40 03 24 71

e-mail : martine.marchand@rdb.ap-hop-paris.fr

Réf. : MK/FA/n°06/04

Eaubonne, le 22.03.04

COMMUNIQUE DE PRESSE

TEMPS MEDICAL A L' HOPITAL : LA LOI DE LA JUNGLE

Pour mettre en œuvre l'intégration de la garde dans le temps de travail et les accords nationaux, il a été déterminé un calendrier de paiement des périodes de temps de travail additionnelles.

Par courrier adressé aux directeurs d'établissements en date du 03.11.03, le directeur de la DHOS, Monsieur Edouard COUTY, indiquait : *« je vous demande d'appliquer sans délai les dispositions rappelées dans ma lettre du 10 octobre dernier relatives au paiement des périodes de temps de travail additionnelles effectuées par les praticiens exerçant à l'hôpital et dûment constatées »*.

Tenant les engagements qu'il avait pris, le Ministère a délégué en fin d'année une enveloppe financière correspondant à l'évaluation de ces plages additionnelles pour l'année 2003.

Pourtant, force est de constater qu'une minorité de directions d'établissements a mis en œuvre des conditions satisfaisantes de paiement de ces plages de travail additionnelles.

Dans une grande majorité d'établissements, souvent dans des conditions de rapport de force, des paiements partiels ont été réalisés. Il en est ainsi, par exemple, des hôpitaux de Mulhouse, d'Angers, de Chalon, d'Orléans, de Meaux, d'Angoulême, de Mantes La Jolie, d'Etampes, de St Brieuc. Cette liste n'a valeur que d'exemple pour indiquer que ces graves dysfonctionnements concernent l'ensemble des régions et pour beaucoup des hôpitaux importants, siège de SAU.

Au moment où se discute une nouvelle organisation hospitalière déconcentrant des responsabilités nouvelles au niveau des établissements, l'absence de règlement rapide de ce dossier ne peut que provoquer opposition et mécontentement. La CMH est bien consciente de la difficulté financière dans laquelle se trouvent de nombreux établissements hospitaliers. Pour autant, sur ce dossier où la délégation financière a été effectuée, la rémunération médicale sert à boucler des budgets insuffisants.